

# ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL GENERAL DES COLLEGIENS

## L'ASSEMBLEE PLENIERE

**54 élus** dont :

Un **Président**, un **Vice-président**, un **Secrétaire**  
*élus par l'ensemble des Conseillers Généraux des Collégiens titulaires*

### 3 COMMISSIONS

Comptant  
chacune  
18 élus

#### Environnement

**Un Président**  
*élu par les  
membres titulaires  
de la commission*

#### Citoyenneté

**Un Président**  
*élu par les  
membres titulaires  
de la commission*

#### Solidarité

**Un Président**  
*élu par les  
membres titulaires  
de la commission*

## **ROLE DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES COLLEGIENS**

- Dirige les débats de l'assemblée
- Met aux voix les propositions et proclame les résultats
- Clôture la séance et indique la date et l'heure de la prochaine rencontre

## **ROLE DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES COLLEGIENS**

- Assiste le Président et le remplace en cas d'absence

## **ROLE DU SECRETAIRE DU CONSEIL GENERAL DES COLLEGIENS**

- Procède à l'appel, dépouille les scrutins et prend note des votes
- Le secrétaire préside l'assemblée en cas d'absence du Président et du Vice Président

## ROLE DES PRESIDENTS DE COMMISSION DU CONSEIL GENERAL DES COLLEGIENS

- Représentent et portent la parole de leur commission devant l'assemblée plénière ou tout autre instance de travail
- Ils veillent au bon déroulement des réunions et des échanges
- Ils suivent l'avancée des travaux thématiques menés dans leur commission

En cas d'absence ou d'empêchement d'un Président de Commission, ce dernier est remplacé par le plus âgé des membres